

N°35

édito

L'épargne, la valeur sûre des périodes troublées

Après la chute des places boursières, la faillite de plusieurs banques et la déconfiture du premier assureur mondial, AIG, les Français auraient pu opter pour le matelas ou le coffre fort mais, même au cœur de la crise, ce type de comportement est resté du domaine de l'anecdote. Avec le recul rapide et violent du PIB, le Français a, au contraire, décidé d'accroître son effort d'épargne. L'assurance vie, boudée depuis 2007, retrouve les faveurs des épargnants. La collecte a augmenté de 11 % au mois d'avril et de 5 % depuis le début de l'année. Cette augmentation s'est réalisée par un ralentissement sensible de la collecte sur les Livrets A et sur les dépôts à terme. Elle s'explique également par l'augmentation de la part des revenus consacrée à l'épargne. En période de crise, le taux d'épargne progresse pour faire face à d'éventuels accidents de la vie et en priorité le chômage. Les discours anxiogènes conduisent les consommateurs à reporter les dépenses non indispensables et à affecter les gains de pouvoir d'achat à l'épargne. En effet, contrairement aux idées reçues, le pouvoir d'achat devrait augmenter de 0,7 à 0,9 point, cette année, du fait de la baisse de l'inflation et de la diminution de l'impôt sur le revenu pour les Français modestes. Une autre explication de l'augmentation de l'épargne provient de la volonté des Français de reconstituer leur patrimoine entamé par la baisse du CAC 40 et des prix de l'immobilier. En revanche, les unités de compte qui représentent la part actions au sein des contrats d'assurance vie sont toujours délaissées, -33 % fin avril. Les bonnes affaires sur les marchés financiers n'attirent pas les épargnants échaudés par l'année 2008. Il y a pourtant quelques plus-values à réaliser...

Philippe Crevel

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Actualité

Juin 2009 • N°35

Solvency II, un nouveau cadre prudentiel pour l'assurance qui risque de pénaliser les actions

Le 22 avril dernier, le Parlement européen a adopté Solvency 2, directive issue d'un compromis entre les trois institutions européennes (Commission, Conseil européen et Parlement). La réunion des ministres des finances du 5 mai 2009 a scellé définitivement ce nouveau cadre prudentiel de l'assurance qui devra être transposé en droit interne d'ici 2012. Si un consensus s'était dégagé afin de rénover un cadre prudentiel datant des années soixante-dix, il n'en demeure pas moins que la directive générera des distorsions de concurrence et pénalisera le placement « actions ». En effet, les fonds de pension dont l'objectif est de fournir des prestations « retraite » ne sont pas assujettis à la nouvelle réglementation à la différence des assureurs qui proposent également de nombreux produits d'épargne retraite. Par ailleurs, les exigences de couverture concernant les actions risquent de dissuader les investisseurs.

Assurance vie l'avenir de l'épargne retraite...

Après une sombre année en 2008, l'assurance vie reprend des couleurs. La baisse du taux du Livret A, 1,75 % depuis le 1^{er} mai, les faibles taux sur les dépôts à terme, les taux attractifs sur les fonds euros ainsi que la crise incitant les Français à être plus fournis que cigales expliquent les bons résultats de l'assurance vie (collecte en progression de 11 % au mois d'avril). Sur l'ensemble de l'année, les professionnels s'attendent à une augmentation de la collecte d'environ 7 %. L'assurance vie représente 40 % de l'épargne financière des ménages français (contre 25 % en 1997). Son caractère multi-usage et sa souplesse sont fortement appréciés à la différence du PERP qui ne perce pas malgré les besoins évidents en matière d'épargne retraite. L'idée de rattacher le produit d'épargne retraite individuelle à l'assurance vie devrait être étudiée avec attention tout comme la simplification de l'épargne retraite collective.

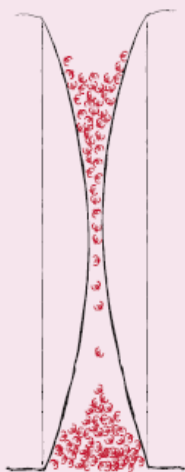
Les Français privilégient l'immobilier aux actifs financiers mais ce n'est pas sans danger !

Plus de 60 % des Français détiennent un bien immobilier quand ils ne sont que 24 % à détenir des valeurs mobilières. La possession de ces dernières est directement liée au montant du patrimoine ainsi qu'à l'âge de l'épargnant. Elle ne devient significative que pour les ménages ayant un patrimoine de plus de 100 000 euros. Au-delà de 400 000 euros de patrimoine, 70 % des ménages disposent de valeurs mobilières. En France, les titres financiers et encore plus les actions ne sont que des outils de diversification dans la politique d'allocation des actifs. Le caractère aléatoire de certains projets d'investissements locatifs devrait pourtant inciter les épargnants à avoir une vision plus large de leur politique d'épargne. La baisse de l'immobilier frappe en priorité le neuf et les constructions réalisées en périphérie des métropoles (seconde couronne parisienne) ou en zone semi-urbaine.

Tendance revival : le retour des grandes émissions d'obligations

EDF, en lançant un emprunt destiné au grand public, renoue avec une pratique des années soixante-dix au temps où les actions n'avaient pas la cote. Les obligations, en ces temps d'incertitudes, sont à la mode surtout quand elles sont émises par des Etats ou des entreprises bénéficiant de leur garantie. Bien évidemment, la sécurité se paie à travers des taux plus faibles. Par ailleurs, l'épargnant qui achète en direct des valeurs obligataires devra se méfier de l'évolution des taux d'intérêt en cas de revente avant leur terme et de l'inflation qui pourra éroder la valeur du capital investi. Traditionnellement, les valeurs obligataires traversent moins bien les périodes d'inflation que les actions.

N°35



En bref...

Très chers prélèvements !

Selon l'OCDE, les prélèvements obligatoires représentent, pour un célibataire, 49,3 % du coût global du travail en France. Notre pays n'est battu, en la matière, que par l'Allemagne, la Hongrie et la Belgique. Ce taux est, en revanche de 30,1 % aux Etats-Unis, de 44,6 % en Suède et de 46,5 % en Italie.

Le Nord en fin de peloton

Selon l'INSEE, la région Nord Pas de Calais est en dernière position concernant le PIB par habitant avec un indice de 83,8 (100 étant l'indice de référence de la France) contre 122 pour la région Ile-de-France. La moyenne de la province se situe à 96. Seules les régions Rhône-Alpes et Alsace sont au-dessus de la moyenne nationale.

Rapport démographique divisé par 2

Depuis 1975, le rapport du nombre de cotisants sur celui des retraités a été divisé par deux passant de 3,14 à 1,5 (source INSEE).

L'épargne au rapport !

Le Conseil d'Analyse Economique mais aussi le Conseil Economique et Social viennent de publier des rapports ayant pour objectifs de proposer des solutions pour mieux orienter l'épargne française. Le rapport du CAE préconise de stabiliser les cotisations d'assurance vieillesse et de développer l'épargne retraite à cotisations définies.

Entre niches fiscales et coffres forts

Les Français aiment les avantages fiscaux et les placements sûrs. Ainsi, environ la moitié de l'épargne financière des ménages est placée dans des produits de taux bénéficiant d'incitation fiscale.

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Complémentaires, la baisse du rendement n'est pas finie

Avec l'augmentation du prix d'achat des points et la stagnation des prix du point, le taux de rendement des régimes complémentaires diminue depuis une dizaine d'années. Celui de l'Arcco est ainsi passé de 10,9 à 8,5 % de 1995 à 2008 et a priori ce n'est pas fini...

Avec les décotes et les surcotes, attention de ne pas rater son départ à la retraite...

En 2012, un retraité partant à 64 ans et ayant cotisé 44 années touchera une pension de la CNAV égale à 55 % de son salaire moyen calculé sur les 25 meilleurs années dans la limite du plafond de la sécurité sociale. Un salarié partant à 60 ans avec 40 années de cotisation ne touchera que 42,9 % de son salaire calculé dans les mêmes conditions. C'est la simple application des nouvelles règles en vigueur en matière de décote et de surcote.

Ce qui compte, ce n'est pas le temps de travail mais le salaire !

Pour valider une année de cotisation pour sa retraite, ce n'est pas la durée effective du travail qui est prise en compte mais le montant du salaire perçu. Ainsi un salarié valide l'année complète dès lors que sa rémunération annuelle brute atteint 800 heures de smic, soit 6 752 € pour l'année 2008. De ce fait, selon le Conseil d'Orientation des Retraites, un assuré pourra « valider une année entière avec une activité à mi-temps rémunérée au SMIC pendant environ 10 mois et demi, avec une activité à temps plein (35h/ semaine) rémunérée au SMIC pendant 5 mois et demi ou avec une activité à temps plein rémunérée au plafond de la sécurité sociale (2 773 € par mois en 2008) pendant un peu moins de 2 mois et demi ».

Emploi des seniors, « la route est longue, la pente est rude »

En 2007, 76 % des hommes et 68 % des femmes avaient à 60 ans au plus pris leur retraite. Avec le passage à 42 ans et l'arrivée sur le marché du travail à un âge plus tardif, ces chiffres devraient logiquement évoluer à condition que le taux d'emploi des plus de 55 ans s'améliore. Le décret fixant les modalités d'application des plans en faveur de l'emploi des plus de 55 ans a été publié au Journal Officiel du 21 mai 2009. A défaut d'avoir adopté de tels plans, les entreprises devront acquitter une taxe égale à 1 % de leur masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2010. Au sein de ce plan, devront figurer un objectif de maintien dans l'emploi pour les salariés de plus de 55 ans et des dispositions favorables au maintien dans l'emploi et au recrutement de ces mêmes salariés portant sur au moins trois domaines choisis dans une liste en comportant six (recrutement de salariés âgés, anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, développement des compétences et des qualifications, aménagement des fins de carrière, transmission des savoirs). Les plans devront être validés par les préfets régionaux...

Les Français faiblement exposés aux turbulences financières

20 % des actifs financiers des ménages sont placés en actions cotées, en OPCVM actions, fonds diversifiés ou en unités de compte. Pour les ménages américains, ce taux est de 40 %. Si durant la période de progression des indices boursiers (2003-2007), le patrimoine financier des Français a progressé moins vite que celui de leurs homologues américains, il a, en revanche, peu souffert de la crise financière. En 2007, les actions détenues par les ménages américains représentaient 200 % de leur revenu disponible brut contre moins de 80 % en France. Ce taux atteint plus de 500 % au Japon, au Danemark et aux Pays Bas. L'épargne financière est forte dans les pays qui disposent d'une forte tradition en matière de retraite par capitalisation.